



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 26 octobre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 20 octobre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, Adjoints au Maire. Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VANNUCCI	à	Mme RUGGERI-ZANETTACCI
M. ARESU	à	Mme VILLANOVA
Mme CORTICCHIATO	à	Laurent MARCANGELI
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme MASSEI	à	Mme ZUCCARELLI
M. CHAREYRE	à	M. HABANI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	M. FALZOI
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme GIACOMETTI	à	M. LEONETTI

**Etaient absents :**

M. KERVELLA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme ZUCCARELLI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 26 octobre 2015

Délibération N°2015/ 381

**Bilan de l'opération de la délégation de maîtrise d'ouvrage publique de la CAPA à la Ville d' Ajaccio lié au déplacement des équipements d'eaux usées et d'eau potable sur le secteur du projet des exutoires des Cannes / Salines.**

## **Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

La ville d'Ajaccio a procédé au réaménagement hydraulique des trois exutoires pluviaux du bassin versant des Cannes (exutoire des Cannes) et du bassin versant des Salines (exutoires Jean Lluís et Maréchal Juin).

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la restructuration du schéma hydraulique lié au Programme de Renouveau urbain (PRU) de ces deux quartiers.

La réalisation de cette opération a nécessité le déplacement des canalisations d'eau potable et d'assainissement appartenant à la CAPA.

Pour une meilleure coordination des travaux, il a été proposé de procéder à une maîtrise d'ouvrage déléguée de la CAPA à la ville d'Ajaccio. Par délibération n°2013 / 355 en date du 18 décembre 2013, le conseil municipal d'Ajaccio a autorisé M. le Maire à signer la convention de Maîtrise d'Ouvrage déléguée avec le 1er Vice-Président de la CAPA.

Le bilan financier de l'opération lié au déplacement des équipements appartenant à la CAPA s'établit à 561 995 € HT, décomposé en :

- Eau potable : 214 764 € HT de travaux
- Eaux usées : 347 231 € HT de travaux

Conformément à l'article 2.2 de la convention, l'enveloppe financière allouée étant de 20%, le montant définitif de la subvention s'élève à :

- Eau potable : 20 % de 214 764 € soit 42 953 HT
- Eaux usées : 20 % de 347 231 € soit 69 446 € HT

Le montant global des travaux à la charge de la CAPA s'élève donc à **112 399 € HT**.

Les travaux étant achevés et conformément au chapitre 4.2 de la convention, la Commune a établi un bilan de l'opération, joint en annexe de la délibération.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'approuver le bilan général de cette opération ainsi que le montant de la participation de la CAPA.

D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous actes et documents se rapportant au solde de cette affaire.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Christian BALZANO, adjoint délégué**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les dispositions de chantier relatives aux travaux de réalisation des trois exutoires pluviaux du quartier des Cannes / salines ;

Vu la délibération n°2013/175 du conseil de la communauté d'agglomération du pays ajaccien, autorisant le premier-vice président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la CAPA à la ville d'Ajaccio pour le déplacement d'équipements d'eau usées et d'eau potable dans le cadre du chantier des exutoires pluviaux des Cannes / salines ;

Vu la délibération n°2013/355 du conseil municipal, autorisant monsieur le maire à signer la convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage de la CAPA à la ville d'Ajaccio pour le

déplacement d'équipements d'eau usées et d'eau potable dans la cadre du chantier des exutoires pluviaux des Cannes / Salines ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 octobre 2015 ;

Considérant que les travaux des trois exutoires pluviaux des Cannes / Salines nécessitent le déplacement hors emprise du chantier des équipements en eaux usées et en eau potable présents sur le secteur afin de garantir la création des ouvrages pluviaux,

Considérant que la Ville d'Ajaccio étant maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux, la CAPA a proposé de confier les travaux de déplacements de ces équipements à la Ville par la conclusion d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique,

**AUTORISE Monsieur le Député-maire  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

A approuver le bilan général de cette mission

A signer tous actes et documents se rapportant au solde de cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

 **LE DEPUTE-MAIRE**  
*Laurent Marcangeli*  
**Laurent MARCANGELI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151030-2015\_381-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2015

Publication : 30/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

